



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification des conditions de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) RACI-FORT S

de la société

DE CEUSTER MESTSTOFFEN N.V/S.A.

enregistrée sous le

n° 2022-3002

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 12 juin 2023,

Considérant que les données fournies sont considérées insuffisantes et ne permettent pas de retirer les mesures de gestion "Pour les applications effectuées au semis, à la plantation, au rempotage, à la transplantation : Ne pas utiliser le produit sur les cultures dont les parties consommables peuvent entrer en contact avec le sol." et "Pour les applications effectuées à l'émergence et pour l'entretien : ne pas utiliser le produit sur les cultures dont les parties consommables peuvent entrer en contact avec le sol et ne pas utiliser le produit après l'apparition des parties consommables.",

Considérant que les exigences mentionnées à l'article L255-7 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas respectées,

La modification de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales	
Nom du produit	RACI-FORT S
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	DE CEUSTER MESTSTOFFEN N.V/S.A. Bannerlaan 79 2280 GROBBENDONK Belgique
Classe - Type	Additif agronomique dans le cadre de la norme NF U44-204 en mélange avec des engrains composés organiques ou organo-minéraux NPK, NP ou NK, des amendements minéraux basiques type carbonate de calcium et magnésium (granulés) et des amendements organiques conformes aux normes NF U42-001*, NF U42-002-1, NF U42-002-2, NF U42-003-1, NF U42-003-2, NF U44-001, NF U44-051 ou au règlement (CE) n° 2003/2003**. Préparation microbienne - poudre de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche FZB45.
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	991-2019.01
Numéro d'AMM	1200153

* Pour les produits mis sur le marché avant le 9 novembre 2022.

** Pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022.

A Maisons-Alfort, le 15/09/2023

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)